



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 56975

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les discussions engagées dans plusieurs pays européens, comme les Pays-Bas, pour prôner la suppression des pièces de 1 et 2 centimes d'euros, dont le prix de revient dépasse la valeur représentée, et qui compliquent la comptabilité des commerçants optant pour la suppression des centimes et arrondir les sommes. L'économie réalisée chez le commerçant ne risque-t-elle pas de se traduire par une augmentation chez l'acheteur ? Il lui demande ce qu'il pense de cette proposition déjà expérimentée dans des petits pays de la zone euro.

## Texte de la réponse

Si certains débats dans d'autres pays européens ont remis en lumière ce sujet, la position de la France concernant les plus petites dénominations de l'euro n'a pas évolué : la France n'est pas favorable à leur retrait. En effet, il apparaît nécessaire de plaider en faveur du maintien de la circulation des pièces de 1 et 2 centimes d'euro du fait de plusieurs facteurs. Tout d'abord, le retrait des pièces de 1 et 2 centimes et l'arrondi des prix en multiples de 5 centimes pourraient entraîner un effet inflationniste du fait de possibles arrondis systématiques par le haut. Certaines associations de défense des consommateurs et la Banque de France ont souligné ce risque. En outre, un tel changement pourrait créer une relative méfiance de la part de certains consommateurs en relançant une polémique sur l'effet inflationniste de l'euro, telle qu'elle avait déjà eu lieu lors du passage à l'euro fiduciaire. De même, la mise en place d'arrondis en multiples de 5 centimes aurait également un coût pour les entreprises et les commerçants qui devraient à nouveau, deux ans après le passage à l'euro, modifier leurs tarifs, leurs étiquettes et affichages. Enfin, plusieurs enquêtes d'opinion ont souligné que les Français considèrent que la gamme de pièces en euro est adaptée. Aussi, il n'apparaît pas, à ce stade, nécessaire de revenir sur la circulation de ces pièces dans notre pays. Cependant, des réflexions sont en cours, au niveau européen, avec nos partenaires sur l'usage de ces petites coupures.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56975

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1220

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3264